

BANCASSURANCE

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Distribution des produits d'assurance par les réseaux d'établissement de crédit. Cette démarche peut être mise en place par des accords entre les sociétés d'assurance et les établissements de crédit. C'est l'approche libre et ouverte de la bancassurance. Elle peut aussi résulter d'une approche intégrée. Dans ce cas, l'établissement de crédit crée une ou plusieurs sociétés d'assurance ou y a des parts importantes dans le capital. Le réseau bancaire, celui des guichets de cet établissement de crédit distribue alors les produits de la ou des sociétés d'assurance susmentionnées. Il en découle une offre conjointe de services bancaires et de produits d'assurance par un même réseau de distribution, le réseau bancaire. Comparer Assurbanque.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**